

Image not found or type unknown



Dommmages et intérêts - calcul

Par **wanno**, le **30/11/2012 à 12:36**

Bonjour,
Dans les dommages et intérêts qui peuvent être demandés pour préjudice esthétique et moral, peut-on inclure le temps qu'on a consacré à récolter les preuves et informations nécessaires pour justifier cette demande ? Temps de recherche, coups de téléphones, emails,
Si oui comment procède-t-on pour évaluer ce coût ?
Merci d'avance pour vos réponses

Par **wanno**, le **12/12/2012 à 20:06**

Bonsoir,
Personne n'a une idée ? Je n'ai pas pu trouver la réponse en cherchant sur internet.